

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

**Jeudi 13 mai à 17 heures  
Dossenheim-Kochersberg**

Étaient présents :

---

- Monsieur **Robert GROSSMANN**, président du Syndicat mixte
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, vice-président du Syndicat mixte
- Monsieur **Etienne WOLF**, vice-président du Syndicat mixte
- Madame **Fabienne KELLER**, membre titulaire du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert HABERSTICH**, membre titulaire du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard INGWILLER**, membre titulaire du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Roland RIES**, membre titulaire du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Théo SCHNEE**, membre titulaire du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**, membre titulaire du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jacques BIGOT**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Philippe DEBS**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard FREUND**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Michel GALEA**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Roland GOETZ**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert GRAND**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Jacques HELFTER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Claude KERN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert LUSTIG**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Madame **Annick de MONTGOLFIER**, membre titulaire du Syndicat mixte

- Monsieur **Francis MUCKENSTURM**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Xavier MULLER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Antoine SCHALL**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Justin VOGEL**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **René WUNENBURGER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Armand HEINTZ**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gérard OBER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Paul LINGELSER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Denis SCHULTZ**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Maurice RUSCHER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gabriel MULLER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Henri BRONNER**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Marie-Dominique DREYSSE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Alain REEB**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gérard HAMM**, membre suppléant du Bureau du Syndicat mixte
- Madame **Christine YAACOUB**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul ADAM**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Eddie ERB**, membre suppléant du Syndicat mixte

Autres personnes présentes :

- Monsieur **Bernard PAILHES**, CUS/directeur général adjoint délégué à l'aménagement et au développement du territoire urbain
- Monsieur **Jean-Claude CLAVERIE**, DDE/Direction de l'urbanisme et de l'aménagement
- Madame **Clara JEZEWSKI-BEC**, Région Alsace/direction de l'aménagement et du territoire
- Monsieur **Pierre ZETER**, CUS/direction de l'urbanisme
- Monsieur **Hervé LEROY**, ADEUS/directeur
- Monsieur **Christian MEYER**, ADEUS/ directeur des études du SCOTERS

- Monsieur **Michel REVERDY**, directeur du Syndicat mixte

Après que Jean-Paul ULRICH, maire de Dossenheim-Kochersberg ait souhaité la bienvenue à tous les participants puis rappelé l'histoire de sa commune, Robert GROSSMANN accueille ses collègues membres du Comité syndical et présente l'ordre du jour de la réunion, constitué de deux points essentiels :

1<sup>er</sup> / présentation du document d'orientation : débat et réactions

2<sup>e</sup> / présentation de cinq projets de délibération

Il précise l'avancement du SCOTERS, rappelle ce qui a déjà été fait et ce qui reste à réaliser.

Pour le président, les 2 documents qui ont été transmis aux membres du Comité syndical (*le PADD et le document d'orientation*) sont le fruit d'une écoute attentive des observations que les élus ont faites, ainsi que des commentaires précieux qui ont été transmis au Syndicat mixte par les représentants des « personnes publiques » associées à nos travaux, dont il salue la présence et se réjouit de leur implication dans notre SCOTERS.

Les habitants qui ont participé aux diverses phases de concertation ont été également entendus, mais c'est surtout les maires qui ont participé aux 4 réunions d'Offenheim, de Mommenheim, d'Erstein ou d'Eckwersheim, -c'est à dire aux 4 réunions préparatoires au document d'orientation- qui ont permis d'enrichir le document d'orientation.

Robert GROSSMANN signale qu'il a porté une attention particulière à l'avis de nombreux maires qui ne souhaitent pas qu'un SCOT « contraignant » les dessaisisse de leur compétence municipale, qu'ils exercent notamment dans le cadre de leurs PLU, ce qui ne veut pas dire que le SCOTERS n'a pas un important contenu, au contraire : ce projet, -qui reste perfectible- est bien à l'échelle de la « région de Strasbourg », il n'est pas à l'échelle communale. Il n'y a d'ailleurs aucune carte de destination générale des sols, et ceci est conforme au code de l'urbanisme.

En clair, le SCOT n'est pas là pour préciser à quel endroit on pourra construire ou non. Cela, c'est à l'initiative des maires, c'est le PLU. Le SCOT est un cadre commun pour l'aménagement de notre région de Strasbourg, et fixe des orientations pour que les PLU des communes soient cohérents avec la vision du développement que souhaite l'ensemble du Comité syndical.

Avant d'aborder l'examen du seul document d'orientation, Robert GROSSMANN précise que le PADD a été totalement réécrit.

Il rappelle que ce PADD, tout comme le document d'orientation, repose sur 3 grandes idées :

1. assurer le développement de la métropole strasbourgeoise
2. équilibrer l'aménagement de notre territoire
3. protéger les paysages, l'agriculture et l'environnement

Les 2 réunions publiques de Berstett et de Blaesheim, l'exposition réalisée lors de la foire européenne de Strasbourg, les 300 000 exemplaires du magazine n° 8 ont permis de vérifier quels pouvaient être les éléments constitutifs de ce projet qui étaient partagés par le plus grand nombre. Robert GROSSMANN précise également à ses collègues que le Bureau du Syndicat mixte a souhaité que l'écriture du PADD et du document d'orientation soit claire et compréhensible, et autant que possible condensée.

La réunion de ce jour est centrée sur l'examen du **document d'orientation**. Il existe d'ailleurs un parallélisme de forme entre le PADD et le document d'orientation, et cela est normal, puisque chaque document remplit un rôle bien précis.

Le président indique également aux membres du Comité syndical qu'il a demandé à 3 de ses collègues du Bureau de présenter rapidement les points essentiels de ce document, avant d'en débattre.

Il donne ainsi successivement la parole à :

- Daniel HOEFFEL, pour évoquer le développement de la métropole strasbourgeoise,
- puis à Etienne WOLF, qui expose ce qu'il conviendrait de faire en matière d'équilibre de l'habitat et de l'activité pour développer toute notre région.
- Enfin, à Bernard INGWILLER, qui présente les questions liées à l'environnement, et les protections que nous devons tous, collectivement, assurer.

### **1/ Pérenniser le développement de la métropole strasbourgeoise**

Daniel HOEFFEL évoque le rôle de Strasbourg/métropole, 1<sup>er</sup> axe du document d'orientation.

Il partage l'avis de Robert GROSSMANN qui précisait que « ce qui est bon pour Strasbourg est bon pour le territoire qui l'entoure, et inversement ». Il faut affirmer le rôle de Strasbourg, à la fois dans ses pôles d'excellences (université, recherche, dimension européenne...), et à la fois comme entraînement de toute la région péri-urbaine qui entoure Strasbourg.

Daniel HOEFFEL salue également une précision de Robert GROSSMANN qui indiquait que « les maires ne seront pas dessaisis de leur compétence par un SCOT « contraignant » qui les priverait d'une forme d'autonomie à l'échelle de leur commune. Pour Daniel HOEFFEL, c'est ainsi qu'il faut comprendre le SCOT : un cadre d'aménagement de notre territoire qui fixe des orientations à l'échelle « supra communale ».

Concernant l'accessibilité de l'agglomération strasbourgeoise, le grand projet est évidemment l'arrivée du TGV dans la capitale alsacienne, laquelle n'est pas le terminus d'une ligne Paris-Strasbourg !

Pour ce qui concerne la voie routière, il faut faciliter l'accès vers, depuis et autour de Strasbourg, pour éviter tout phénomène d'asphyxie et de paralysie, sachant que des alternatives doivent avoir été également étudiées.

L'accessibilité de l'aéroport doit être également optimisée, pour que celui-ci permette dans de bonnes conditions un maximum de relations vers les villes françaises et européennes.

La voie d'eau a longtemps été un facteur de dynamisme dans notre région. Strasbourg doit et peut rester un carrefour fluvial important, cela dépend aussi d'autres facteurs extérieurs à notre SCOT.

Enfin, l'accessibilité de nos territoires inclut le haut débit des données numériques, dont ont besoin les entreprises.

Concernant l'attractivité de la métropole Strasbourgeoise, Daniel HOEFFEL précise que le document d'orientation va dans le bon sens : ce n'est pas le nombre d'habitants qui donne à une ville son essor, mais plutôt les pôles d'excellence (culturelle, de recherche, linguistique, etc....) qu'elle peut abriter. Strasbourg peut parfaitement concilier une forte métropolisation tout en restant une agglomération de taille humaine qui privilégie toutes les formes de qualité de la vie.

## **2/ l'équilibre de l'habitat et de l'activité pour développer toute la région de Strasbourg**

**Etienne WOLF** évoque ensuite le deuxième axe du document d'orientation, consacré à l'équilibre des territoires du SCOTERS.

Le premier constat qu'il fait concerne la nécessité de mieux gérer le foncier, de plus en plus rare et de plus en plus cher. Tous les élus sont confrontés à ce même problème de la gestion du foncier.

Etienne WOLF cite le cas des bourgs centres, et de la nécessité de développer les transports collectifs. Il s'agit moins de créer des dessertes nouvelles, que de développer et d'améliorer les transports en commun quand ils existent.

Concernant les zones d'activités, il estime normal que chaque commune puisse créer sa propre petite zone (de 1 à 4 hectares) pour « desserrer » ses activités artisanales. Le document d'orientation propose également que chaque Communauté de communes puisse développer une zone (inférieure à 50 hectares), -ceci ne concernant pas la CUS, dont l'échelle justifie plusieurs zones, repérées dans le « SOZAC »-. Enfin, quelques plates-formes d'importance intercommunautaire sont repérées sur les cartes. L'intérêt de ces plates-formes dépasse les préoccupations des seules Communautés de communes sur lesquelles elles sont implantées, et supposent en général une solidarité financière qui dépasse ce seul périmètre.

Concernant l'habitat, le document d'orientation propose de construire chaque année 4 000 logements, répartis de la manière suivante : 2 700 dans la CUS (dont 900 sur Strasbourg) et 1 300 sur les communes hors CUS. Ces logements doivent s'accompagner de commerces, de services, et d'une bonne desserte par les transports en commun. Etienne Wolf estime qu'on ne pourra pas continuer à lotir comme aujourd'hui, la dépense en foncier étant trop importante. La question de la forme urbaine d'un nouvel habitat « intermédiaire » entre le tout-individuel et le tout-collectif peut s'inspirer des formes urbaines traditionnelles en Alsace, que les architectes peuvent réinterpréter aisément.

## **3/ protéger l'environnement, l'agriculture et les paysages**

**Bernard INGWILLER** évoque le sujet passionnant de l'environnement qui constitue le 3<sup>e</sup> axe fort du document d'orientation.

=> L'objectif général est de concilier le développement de notre région avec la préservation de la qualité de vie, des paysages, de l'air et de l'eau. Le document d'orientation exprime bien les nombreux défis à relever qu'on peut résumer ainsi :

a/ protéger les espaces naturels, les espèces menacées et les corridors écologiques.

b/ afficher clairement la promotion de l'agriculture dans notre région (production agro-alimentaire + agro-tourisme).

c/ préserver les paysages remarquables en veillant à l'intégration de toutes les constructions, y compris les bâtiments agricoles.

d/ gérer les risques naturels, et préserver la santé des habitants. A ce sujet, la question des zones inondables se pose pour les infrastructures de transport qui les traversent et pour l'aménagement des zones en milieu urbanisé. Le document d'orientation propose sur ce point des options très claires.

e/ se protéger des risques technologiques ou des risques liés aux mouvements de terrains.

f/ lutter contre toute forme de pollution, de l'eau (nappe phréatique + cours d'eau), de l'air, du bruit.

g/ promouvoir les énergies renouvelables et propres à travers une charte de qualité.

En conclusion, Bernard INGWILLER constate qu'une prise de conscience est née sur la nécessité de protéger notre environnement, et que cette préoccupation est maintenant une nécessité.

**A l'issue de la présentation de ces 3 axes du document d'orientation, Robert GROSSMANN ouvre le débat.**

Justin VOGEL souhaite revenir sur le dernier volet qui concerne l'environnement. Tout ce qui concerne l'agriculture pourrait peut-être être plus étoffé. Il souhaite que le document d'orientation soit plus explicite sur la promotion d'une agriculture raisonnée qui interdise l'agriculture industrielle. Il cite en exemple un projet d'élevage qui serait interdit s'il était en Suisse ou fortement compromis s'il était de l'autre côté du Rhin.

Hubert HOFFMANN souhaite s'exprimer sur le périmètre de l'Eurodistrict. Sa commune est concernée par la présence du barrage et de la vocation touristique qui s'y rattachera dans l'avenir (échelle à poissons). Hubert HOFFMANN s'étonne que ses voisins allemands fassent partie de l'Eurodistrict et sa commune, non, et demande s'il est possible d'élargir un peu le périmètre.

Le président Robert GROSSMANN rappelle sa position sur l'Eurodistrict. Le périmètre français, arrêté sur la Communauté urbaine de Strasbourg, est celui qui permet la meilleure solidité juridique, la CUS disposant de l'ensemble des compétences pour mener à bien ce projet majeur pour Strasbourg, son agglomération et toute sa région.

Il en rappelle l'historique : initialement, la proposition d'un Eurodistrict Strasbourg-Kehl est venue du Président Jacques CHIRAC et du Chancelier Gerhard SCHRÖDER dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les élus allemands, non seulement avec la ville de Kehl, mais aussi avec les principaux élus des villes allemandes de l'Ortenaukreis qui souhaitaient que l'Eurodistrict soit élargi à ce périmètre. Les deux entités juridiques que sont la CUS et l'Ortenaukreis sont de poids de population équivalent.

Robert GROSSMANN est bien conscient du souhait de certains de ses collègues français de participer à l'Eurodistrict. Mais si ce périmètre est étendu, côté français, à celui du SCOTERS, que devient le secteur d'Obernai, qui pourrait également faire partie de cet Eurodistrict ? Une autre solution serait de revenir à la proposition initiale du Président Jacques CHIRAC et du Chancelier Gerhard SCHRÖDER qui concernerait uniquement les villes de Strasbourg et de Kehl. Entre toutes ces possibilités, l'actuel périmètre est celui qui représente la meilleure synthèse.

La véritable question, c'est ce que doit être l'Eurodistrict. Son périmètre n'en est que la conséquence. L'Eurodistrict ne doit pas être qu'un simple Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour régler des problèmes transfrontaliers relatifs au quotidien. Le cœur de cet Eurodistrict étant la capitale parlementaire de l'Europe, il pourrait s'agir d'un concept beaucoup plus ambitieux qu'une simple structure transfrontalière basée sur un Syndicat mixte ou sur un « Zweckverband ».

Enfin, Robert GROSSMANN rassure ses collègues qui verraient dans le fait d'appartenir dans l'Eurodistrict un apport financier ou des moyens de financer des projets : Paris et Berlin n'ont pas doté la création de cet Eurodistrict de moyens propres, ni financiers, ni fiscaux. Certaines questions liées à la fiscalité sont de la compétence des Etats, et il n'est pas prévu actuellement que l'Eurodistrict y déroge et bénéficie d'incitations fiscales.

Paul ADAM souhaite encourager la complémentarité entre les différentes formes de commerce. Le document d'orientation pourrait introduire des préconisations plus explicites, qui ne doivent pas avoir pour effet de lutter contre le petit commerce et les évasions commerciales.

Pour Etienne WOLF, la réponse à cette question doit être donnée par un futur schéma départemental d'urbanisme commercial, encore à réaliser.

Antoine SCHALL a lu avec attention ce qui concerne les plates-formes d'activités. Si plusieurs plates-formes « inter-communautaires » sont indiquées sur une carte, la zone de développement de Hangenbieten n'est que peu mentionnée, alors qu'elle dispose de plusieurs atouts (inscription au POS, desserte ferrée et routière). Le développement de cette zone d'activités doit pouvoir se faire indépendamment du pôle métropolitain de la CUS et sa réalisation ne doit pas dépendre d'une quelconque décision supra-communautaire. Pour Antoine SCHALL, cette zone est la zone de développement de la Communauté de communes des Châteaux, et devrait être mieux identifiée.

Jean-Michel GALEA a bien noté que le document d'orientation était assez restrictif en ce qui concerne les gravières, puisqu'il interdirait toute nouvelle gravière. Cela pourrait priver des communes d'une certaine source de revenus. Il est cependant précisé que les extensions de gravières existantes ne sont pas compromises, les quantités de graviers à extraire sur ces extensions étant considérables.

Claude KERN s'exprime sur le point concernant les petites zones artisanales des communes. Il est favorable au principe proposé par le document d'orientation de laisser à chaque commune la possibilité de créer une petite zone pour « desserrer » les activités artisanales, mais propose que le chiffre maximum de 4 hectares puisse être porté à 5 ou 6 hectares.

Les membres du Comité syndical n'ont rien contre, même si plusieurs voix insistent pour qu'on préserve le foncier au maximum et pour éviter, dans la réalité, que chaque village crée sa propre zone d'activité. Ce point est en suspend.

Philippe DEBS attire l'attention de ses collègues sur la rédaction du document d'orientation qui limite fortement la construction dans la zone de bruit D de l'aéroport. Il demande aux rédacteurs du document de vérifier s'il ne s'agit pas de la zone C, car la zone D est très vaste, et l'actuelle rédaction impliquerait des contraintes considérables sur plusieurs communes concernées par le plan d'exposition au bruit de l'aéroport.

Xavier MULLER intervient dans le débat général pour donner son point de vue sur plusieurs problèmes discutés.

Concernant l'agriculture industrielle, les entreprises se mécanisent et sont soumises à la procédure des « établissements classés » qui impose ses propres règles.

Sur la question du commerce, il cite l'exemple des habitants de sa commune (Marlenheim) qui vont plus facilement faire les courses à HautePierre plutôt qu'à Molsheim, plus proche, mais moins facile d'accès. Cela induit beaucoup de déplacement en voiture, et il serait intéressant que les bourgs centres puissent se doter d'équipements commerciaux de taille raisonnable, pour éviter le recours systématique aux hypers.

Concernant les énergies renouvelables, il fait remarquer que la promotion de celles-ci (énergie éolienne) pourraient assez mal s'accommoder avec la préservation du paysage, car les emplacements qui peuvent être favorables aux éoliennes sont souvent visibles de très loin et peuvent être sur des paysages sensibles.

Paul SCHMITT est en accord avec la présentation du développement métropolitain strasbourgeois faite par Daniel HOEFFEL. Il a retenu de la présentation d'Etienne WOLF que les 2/3 des opérations d'habitat nécessaires vont être concentrées dans la CUS et notamment dans sa première et deuxième couronne, ce qui renforcera encore le poids de la CUS au sein de la région de Strasbourg. S'il est d'accord pour éviter l'émiettement du pavillonnaire, il se demande cependant comment le document d'orientation pourra empêcher les maires de construire des lotissements.

Denis SCHULTZ se félicite de l'inscription d'une liaison Est-Ouest entre le Piémont, le Ried et la Région de Lahr. Il souhaite que cet axe soit le support d'une véritable coopération transfrontalière, dont le développement est à envisager ensemble : agglomération strasbourgeoise, villes et villages du péri-urbains, partenaires français et allemands. Il évoque également la plateforme de Kogenheim, dont le document d'orientation ne mentionne nulle part le projet important.

René WUNENBURGER souhaite s'exprimer, au nom des Communautés de communes traversées par le Grand Contournement Ouest, sur ce projet qui continue à figurer comme un postulat incontournable. Il rappelle que le GCO va prendre 400 hectares des meilleures terres agricoles. Il souhaite que ce projet ne figure plus au SCOTERS comme un projet irrévocable.

Sur ce point, Robert GROSSMANN estime que le SCOTERS a raison d'intégrer ce projet essentiel pour le développement de l'ensemble de la région de Strasbourg. Il en est ainsi de l'arrivée du TGV en gare centrale de Strasbourg (en un lieu unique) qui irriguera tout le reste de l'agglomération et de la région. Un autre point d'arrêt de la grande vitesse, dont le principe se conçoit de manière prospective à un horizon d'une vingtaine d'années, n'a pas lieu d'être dans un document d'orientation de nature prescriptive.

Certains points demandent encore des études approfondies, comme la question d'une éventuelle rocade de transports en commun en périphérie de l'agglomération strasbourgeoise. Car le paradoxe du SCOTERS est bien là : avoir en même temps une vision prospective du développement à long terme de notre région, sans s'interdire de réfléchir à des idées nouvelles, le tout devant s'inscrire dans un document d'orientation de nature prescriptive, ce qui implique des contraintes d'ordre juridique. Certains points décrits dans le document d'orientation pourraient ainsi n'être évoqués que dans le seul rapport de présentation, qui exposerait une vision prospective du développement de la région de Strasbourg sans entraîner d'obligation de compatibilité avec les autres documents de planification (PLU, PDU, PLH...).

---

Le débat concernant le contenu du document d'orientation étant clos, le président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, et d'examiner les 5 projets de délibération qui ont été transmis préalablement aux membres du Comité syndical.

Le premier projet de délibération est relatif au compte administratif 2003, que le président du Syndicat mixte propose d'approuver. Pour cela, Robert GROSSMANN passe la présidence de la réunion à Daniel HOEFFEL, premier vice-président du Syndicat mixte.

**1.** Daniel HOEFFEL présente le **compte administratif** et propose de l'approuver, après en avoir donné la lecture détaillée. Il le met aux voix. Il n'y a aucun vote contre, aucune abstention (Robert GROSSMANN ne prend naturellement pas part au vote). Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité. Il repasse la présidence de la réunion à Robert GROSSMANN.

*Le Comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,*

*Vu le compte de gestion présenté par le Trésorier du Syndicat mixte,*

*approuve le compte administratif du Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg pour l'exercice 2003 tel que figurant au document joint en annexe et dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :*

### **Section de fonctionnement – Dépenses**

<i>Chapitres</i>	
011 Charges à caractère général	165 475,50 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	151 094,06 €
65 Autres charges de gestion courante	545 000,00 €
68 dotations aux amortissements et provisions	14 838,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>876 407,94 €</b>

### **Section de fonctionnement – Recettes**

<i>Chapitres</i>	
74 Dotations, subventions et participations	694 153,54 €
77 Produits exceptionnels	20,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>694 173,54 €</b>
Résultat de l'exercice	- 182 234,54 €
Résultat reporté	+ 211 975,10 €
Résultat cumulé	+ 29 740,70 €

### **Section d'investissement – Dépenses**

<i>Chapitres</i>	
20 Immobilisations incorporelles	1 199,85 €
21 Immobilisations corporelles	7 140,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 340,58 €</b>

### **Section d'investissement – Recettes**

<i>Chapitres</i>	
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 455,11 €
28 Amortissements des immobilisations	14 838,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 293,49 €</b>
Résultat de l'exercice	+ 7 952,91 €
Résultat reporté	+ 15 044,60 €
Résultat cumulé	+ 22 997,51 €

**2.** Il s'agit maintenant d'approuver le **compte de gestion** de notre Trésorier. Les chiffres sont bien évidemment concordants avec le compte administratif. **Il n'y a aucune question. Le président met aux voix cette délibération, qui est également adoptée à l'unanimité.**

*Le Comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,*

*Vu les comptes présentés par M. Pierre-Jean BOUELLAT, Trésorier du Syndicat Mixte, de ses recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 janvier 2004,*

*Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2003,*

*Statuant sur les opérations de l'exercice 2003, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes,*

*Constata que les opérations effectuées pendant la gestion 2003 se présentent suit :*

### Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Mandats émis</i>	876 407,94 €	<i>Titres émis</i>	694 173,54 €
		<b><i>Résultat de l'exercice</i></b>	<b>- 182 234,40 €</b>
		<i>Résultat reporté</i>	+ 211 975,10 €
		<b><i>Résultat cumulé</i></b>	<b>+ 29 740,70 €</b>

### Section d'investissement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Mandats émis</i>	8 340,58 €	<i>Titres émis</i>	16 293,49 €
		<b><i>Résultat de l'exercice</i></b>	<b>+ 7 952,91 €</b>
		<i>Résultat reporté</i>	15 044,60 €
		<b><i>Résultat cumulé</i></b>	<b>+ 22 997,51 €</b>

**3. Le budget supplémentaire 2004** que présente le président du Syndicat mixte ne fait qu'intégrer le résultat du compte administratif dans le budget.

Il n'y a aucune question, aucune observation. La délibération mise aux voix est également adoptée à l'unanimité.

*Le Comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,*

arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2004 du Syndicat mixte tel que figurant au document budgétaire ci-joint, aux sommes suivantes :

#### **I – EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

###### *Chapitres*

<i>011 Charges à caractère général</i>	2 969,70 €
<i>65 Autres charges de gestion courante</i>	25 000,00 €
<i>68 Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	1 771,00 €

*TOTAL* 29 740,70 €

##### **RECETTES**

###### *Chapitres*

<i>002 Résultat reporté</i>	29 740,70 €
-----------------------------	-------------

*TOTAL* 29 740,70 €

#### **II – EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DEPENSES**

###### *Chapitres*

<i>21 Immobilisations corporelles</i>	24 768,51 €
---------------------------------------	-------------

*TOTAL* 24 768,51 €

## **RECETTES**

### *Chapitres*

<i>001 Résultat d'investissement reporté</i>	<i>22 997,51 €</i>
<i>28 Amortissement des immobilisations</i>	<i>1 771,00 €</i>

<i>TOTAL</i>	<i>24 768,51 €</i>
--------------	--------------------

4. Le projet de délibération suivant propose de modifier la catégorie de l'un des 3 postes de notre administration, relatif à la conduite de la concertation et de la communication. La nature des missions s'étant progressivement étoffée au fil des années, il conviendrait de modifier ce cadre d'emploi de « B en A ». La conséquence qui en découle sera que la personne recrutée sur ce poste puisse suivre une grille d'attachée administratif, plutôt que de rédacteur.

Il n'y a aucune question, aucune observation. La délibération mise aux voix est également adoptée à l'unanimité

*Le Comité syndical  
sur proposition du président  
après en avoir délibéré,*

*décide, dans le cadre d'un ajustement, de modifier la nature des fonctions et de transformer un emploi de catégorie B en un emploi de catégorie A.*

5. Le dernier projet résulte d'une demande de notre centre de gestion, que préside Xavier MULLER. Il s'agit de donner notre accord à une procédure relative aux risques professionnels.

Il est rappelé que la question des risques professionnels est une procédure obligatoire, et que le centre de gestion peut fournir une aide précieuse qu'il est proposé de saisir.

Il n'y a aucune question, aucune observation. La délibération mise aux voix est également adoptée à l'unanimité.

*Le Comité syndical  
sur proposition du Président  
et après délibération,*

*décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin la mission de réalisation du document unique dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels en application des dispositions du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.230-2 du code du travail et modifiant le code du travail.*

*charge le président de signer la convention et tous actes s'y rapportant à intervenir à cet effet entre le Syndicat mixte pour le SCOTERS et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin. Cette convention d'une durée d'un an renouvelable prendra effet à la date de sa signature par les deux parties.*

## Conclusion générale :

Le président Robert GROSSMANN rappelle les prochaines étapes :

Le mardi 18 mai, aura lieu un débat de nature similaire à celui de ce 13 mai, mais dont le public est élargi à l'ensemble :

- des 139 Maires de nos communes,
- des Conseillers généraux et régionaux du Bas-Rhin,
- des Conseillers communautaires non membres du Comité syndical,
- d'autres élus, adjoints et Conseillers municipaux qui ont suivi nos travaux,
- des représentants des personnes publiques associées à nos travaux, comme l'Etat, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, les chambres consulaires ...
- de nombreux partenaires para-publics, les membres du CESA, les représentants d'associations, des habitants...

Cette réunion aura lieu à Nordhouse, de 15h à 18h.

Ce grand débat va permettre de préparer une nouvelle réunion du Comité syndical, en juin 2004.

Il s'agira, pour le Comité syndical, et conformément à l'article L 122-8 du code de l'urbanisme, de « **débattre des orientations générales du projet d'aménagement et de développement** », débat préalable à l' « **arrêt** » du SCOTERS en novembre 2004 (un minimum de 4 mois doit exister entre ce débat et l'arrêt du SCOTERS).

Robert GROSSMANN remercie tous les participants, remercie également le Maire de la commune de Dossenheim-Kochersberg, lequel invite les présents à partager le verre de l'amitié.

Le président,

Robert GROSSMANN